



Direction de l'instruction publique et de la culture
Office de l'école obligatoire et du conseil

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
+41 31 633 84 51
akvb.bkd@be.ch
www.be.ch/inc

Direction de l'instruction publique et de la culture, Sulgeneckstr. 70, 3005 Berne

Direction de l'instruction publique et de la culture
Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO)
Unité MO – logopédie
Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne

Notre référence : 2022.BKD.898 / 1191163

Demande de prise en charge des frais relatifs à la POURSUITE des mesures de logopédie ou de psychomotricité d'élèves de l'école ordinaire en cas de mise en œuvre extrascolaire

en vertu de l'article 7a de l'ordonnance du 19 septembre 2007 régissant les mesures de pédagogie spécialisée ordinaires et les mesures de soutien relevant de l'offre ordinaire de l'école obligatoire (OMO ; RSB 432.271.1)

1a Données de l'enfant					
Nom			Prénom		
Rue			Code postal	Localité	
Sexe	<input type="checkbox"/> masculin	<input type="checkbox"/> féminin	Date de naissance		
École ordinaire					
Classe fréquentée actuellement					
		<input type="checkbox"/> L'entrée à l'école enfantine aura lieu le 1 ^{er} août			
Nom du/de la maître·sse de classe (futur·e)					
N° d'assurance AVS de l'enfant					
1b Données des parents ou des représentants légaux					
Nom			Prénom		
Rue			Code postal	Localité	
Sexe	<input type="checkbox"/> masculin	<input type="checkbox"/> féminin			
N° de tél.			Courriel		
N° d'assurance AVS					
1c Demande d'indemnisation des frais de déplacement					
Demandez-vous des subventions à l'OECO pour les frais de déplacement ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		

2. Confirmation de la direction d'école					
2a Direction d'école					
Nom		Prénom			
École ordinaire					
Rue		Code postal		Localité	
N° de tél.		Courriel			
2b Besoins de l'enfant					
La direction d'école confirme les besoins suivants en matière d'enseignement spécialisé dans le cadre de mesures de pédagogie spécialisée ordinaires.					
Mesure requise		<input type="checkbox"/> Logopédie <input type="checkbox"/> Psychomotricité			
Étendue de la mesure		Nombre de leçons hebdomadaires de 45 min. (max. 2) :			
Durée de la mesure	du		au (max. 31.07.2025)		
2c Confirmation par la direction d'école que l'enfant a déjà bénéficié (avant l'entrée à l'école enfantine) de mesures extrascolaires et que de justes motifs justifient celles-ci.					
L'enfant a déjà bénéficié (avant l'entrée à l'école enfantine) de mesures de logopédie ou de psychomotricité extrascolaires. De plus, de justes motifs (en particulier un besoin accru de stabilité et de continuité) justifient la poursuite de telles mesures.		<input type="checkbox"/> Oui, le rapport d'expertise / le rapport d'évaluation / la prise de position du prestataire extrascolaire justifie ces mesures.			

3. Désignation du prestataire extrascolaire <input type="checkbox"/> Logopédie <input type="checkbox"/> Psychomotricité					
Nom		Prénom			
Rue		Code postal		Localité	
N° de tél.		Courriel			
Le nombre de leçons ainsi que la durée de la mesure ont été discutés avec le prestataire extrascolaire.		Oui <input type="checkbox"/>			

4. Confirmation par les parents ou la représentation légale					
Les parents (ou la représentation légale) approuvent la réalisation de la mesure par le prestataire extrascolaire.					
Oui <input type="checkbox"/>					

5. Signature de la direction d'école					
Par sa signature, la direction d'école confirme que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes.					
Date		Signature			